



Genève, le 12 octobre 2022

Le Conseil d'Etat

4318-2022

Département fédéral de l'économie, de
la formation et de la recherche
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Concerne : prorogation et modification de l'ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique (CTT économie domestique) – consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt de votre courrier du 15 août 2022 concernant l'objet cité en marge et vous en remercie.

Il sied d'emblée de relever que cette ordonnance ne s'applique pas au canton de Genève dès lors que ce dernier disposait déjà d'un contrat-type de travail (CTT) pour l'économie domestique au moment de l'entrée en vigueur de l'ordonnance en question.

Bien qu'il ne soit pas directement concerné par la prorogation et la modification proposées, le canton de Genève suit, avec beaucoup d'attention, le dossier susmentionné. En effet, il mène depuis plusieurs années une importante campagne de contrôle des conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique et peut dès lors apporter les éléments suivants dans le cadre de cette consultation :

- Le secteur de l'économie domestique continue d'être soumis à de fortes tensions au niveau des conditions de travail, notamment en termes de salaires et de durée du temps de travail. La situation de sous-enchère salariale abusive et répétée persiste donc dans ce secteur. A ce titre, l'existence d'un CTT apparaît comme une nécessité. Par conséquent, notre Conseil ne peut qu'être favorable à une prorogation du CTT fédéral.

- La grille des salaires du CTT genevois est sensiblement supérieure à celle du CTT fédéral, même lorsque sont prises en compte les augmentations proposées. Il en résulte que notre Conseil n'a aucune objection à formuler contre ces dernières.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien accorder à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Rignetti

Le président :



Mauro Poggia